Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29 AOUT 2006

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Conservation Régionale des Monuments Historiques

Affaire suivie par :
Josiane Boulon
Tél. : 04.72.00.43.60
Courriel :
josiane.boulon@culture.gouv.fr

C.R.M.H.
Arrivé le :
28 AOUT 2006
010313

Lyon, le 28 AOUT 2006

Arrêté SGAR : 06 - 312

Objet : AIN, CERTINES, *château de GENOUD.*

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance du 10 mai 2006 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le petit domaine castral de Genoud ainsi que l'ensemble de ses composantes (dépendances, enceinte, allée de platanes...) présentent un intérêt d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison :

- de toutes leurs caractéristiques historique, archéologique et architecturale,
- du caractère exemplaire et homogène des restaurations successives qui les ont affectés,
- et de leur situation dans un environnement préservé.

SUR proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles,

ARRETE

Article 1er:

Sont inscrits au titre des Monuments Historiques les façades et toitures du château de Genoud et de ses dépendances incluant le puits, son enceinte, son allée de platanes ainsi que la surface des parcelles n° 102, 329, 335 et 489 sis lieu-dit Genoud à CERTINES (AIN) cadastré section C parcelle n° 102, 329, 335 et 489 pour une contenance respective de 37a 55ca,75a 20ca, 39a 65ca et 33a 85ca.

Cet édifice appartient en nue-propriété pour ¼ chacun à :
- Monsieur Loïc Marie Maurice CHOMEL DE VARAGNES né à LYON 4e (Rhône) le 23 juin 1967, directeur de société demeurant 27 boulevard Paixans à METZ (Moselle) ;
- Madame Alyette Marie Nicole de SAINT-POL née CHOMEL DE VARAGNES à LYON 4e (Rhône) le 28 avril 1968, auditeur conseil, demeurant 36 rue de Moscou à PARIS 8e (Paris) ;
- Madame Eliane Marie Sylvie VACHERET, née CHOMEL DE VARAGNES à LYON 9e (Rhône) le 15 mars 1973, ingénieur en informatique, demeurant 38 avenue des Terrasses à POITIERS (Vienne) ;
- Monsieur Hugues Marie Hubert CHOMEL DE VARAGNES né à BOURG-EN-BRESSE (Ain) le 26 juin 1977, Ingénieur conseil, demeurant 46 rue de Sèze à LYON 6e (Rhône).

L'usufruit, au dernier vivant, étant réservé à Madame Myriam Corentine Magdeleine CHOMEL de VARAGNES née FRANC le 29 décembre 1941 à LYON 6e (Rhône) et à son conjoint Monsieur Henri Pierre Marie CHOMEL de VARAGNES, né à ECULLY (Rhône), le 4 mars 1939.

Cet ensemble leur appartient en donation-partage par acte passé, le 26 décembre 1995, devant Me Pierre-Yves SYLVESTRE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Olivier PORTE, Jean-Yves HUBLOT, Pierre-Yves SYLVESTRE, Jean-Pascal ROUX, Xavier LEVRAULT, Damien BRAC de la PERRIERE, Notaires associés", titulaire d'un office notarial à LYON 6e (Rhône) et publié à la conservation des hypothèques de BOURG-EN-BRESSE (Ain) le 15 février 1996 volume 1996 P n°949.

Article 2 :

Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet de la Region Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Hervé BOUCHAERT